



**Objet**

Demande d'autorisation de mise en place de campagne de pêche électrique et destruction d'espèces exotiques envahissantes dans le cadre du projet Guad3E.

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement de la Guadeloupe  
Monsieur le Directeur  
Saint-Phy, BP 54  
97102 Basse-Terre

**Suivi par**

ROBERT Marie  
[marie.robert@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:marie.robert@guadeloupe-parcnational.fr)  
06.90.84.78.38

**Date**

Le 08 janvier 2019, à Saint-Claude

Référence émetteur : PAT/SB/MR/2019-

Monsieur le Directeur,

Le Parc national de la Guadeloupe demande l'autorisation de réaliser dans le cadre du projet Guad3E des campagnes de pêches électriques sur les cours d'eau de la Guadeloupe, et de détruire toutes espèces exotiques envahissantes susceptibles d'être pêchées lors des campagnes de terrain.

Le projet Guad3E est joint à ce courrier. Il a débuté en mai 2018 et se terminera en juin 2020. Les prélèvements génétiques ont eu lieu en mai et juillet 2018. La première campagne de terrain a lieu du 11 février au 6 mars 2019.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration de l'autorisation :

- Le bénéficiaire de l'autorisation est le Directeur du Parc national de la Guadeloupe.
- La personne responsable de l'exécution de ces pêches électriques est la chargée de mission « milieux aquatiques », Mme Marie ROBERT.
- 9 cours d'eau seront prospectés.
- L'appareil utilisé est l'IP 200/2 de Marque Hans Grassl
- Les poissons et crevettes prélevés lors de chaque pêche, hors espèces nuisibles (détruites), seront remis à l'eau après identification, comptage et biométrie.
- Sur 3 individus de chaque espèce de poissons et de crustacés, un morceau de nageoire ou de pattes sera prélevé pour constituer la base de donnée de référence génétique des poissons et crustacés de Guadeloupe. Le Parc national a reçu une décision favorable du ministère de la transition écologique et solidaire pour accéder à ces ressources génétiques (Protocole Nagoya). La décision est en pièce jointe de ce courrier.

Pour toute information supplémentaire, Madame Marie ROBERT se tient à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Directrice Adjointe

Le Directeur

Mylène MUSQUET

Maurice Anselme